

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 27 MARS 2024

---

**CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE***Québec, le 27 mars 2024*

Aujourd'hui, à seize heures cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 46 Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.